



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### LE CADRE DE MUTUALISATION DE LA SCMAM AIDE À MAINTENIR L'ABORDABILITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE, MALGRÉ LES MÉDICAMENTS ONÉREUX POUR LES MALADIES RARES

(Toronto – le 26 janvier 2023) – Le cadre de partage des coûts des médicaments onéreux de la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a couvert près de 13 800 employeurs canadiens et plus de 29 700 personnes et familles dont le coût annuel des médicaments a dépassé 10 000 \$ en 2021. Collectivement, les personnes et les familles recevant des prestations pour médicaments onéreux représentaient 1,6 % des assurés seulement, mais 37 % de tous les médicaments payés, ce qui est énorme.

La SCMAM a analysé les données de ses sociétés d'assurance membres pour la période 2017-2021. Elle a établi que 21 % des dépenses engagées pour des médicaments onéreux étaient associées à de nouveaux médicaments pour les personnes atteintes de maladies dites orphelines ou rares.

Dan Berty, directeur général de la SCMAM, souligne ce qui suit : « Même si certains affirment le contraire, l'incidence du coût des médicaments contre les maladies rares sur l'abordabilité de l'assurance médicaments au Canada est devenue très importante. Je m'attends à ce que les données de 2022 reflètent une nouvelle croissance substantielle des coûts. Les gouvernements ont tenté de s'attaquer au fardeau des médicaments onéreux sur les régimes d'assurance maladie des employeurs, mais les retards dans la mise en œuvre des réformes du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) et l'absence d'une stratégie nationale sur les médicaments contre les maladies rares ont entraîné l'augmentation continue et substantielle des primes d'assurance pour les employeurs, entre autres. »

Le cadre de mutualisation de la SCMAM veille à protéger les employeurs contre les hausses directes des primes découlant d'une demande de règlement présentée par un employé pour un médicament onéreux ou le traitement d'une maladie rare.

« Pour faire en sorte que les régimes d'assurance demeurent viables, les sociétés d'assurance membres mutualisent les coûts de ces règlements entre les employeurs au moyen d'augmentations annuelles des primes, d'ajouter M. Berty. Chaque année, de plus en plus de médicaments onéreux sont approuvés au Canada. Bien que les nouveaux traitements soient évidemment les bienvenus, les coûts toujours croissants augmentent le stress lié à l'abordabilité des régimes d'assurance, surtout pour les petits employeurs. »

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses et la mutualisation des coûts des médicaments effectuée par la SCMAM en 2021 sont disponibles dans la [partie sur les résultats de la mutualisation](#) de notre site Web.

#### À propos de la SCMAM

Établie par les sociétés d'assurances de personnes du Canada en 2012, la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entreprise sans but lucratif. Sa mission est d'aider à pérenniser les régimes d'assurance médicaments, pour les Canadiens et leurs employeurs, en mettant en commun les demandes de règlement pour les médicaments onéreux fréquemment utilisés qui sont soumises aux régimes d'assurance médicaments entièrement assurés des sociétés d'assurances de personnes du Canada.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Dan Berty, directeur exécutif, SCMAM

[dberty@cdipc-scmam.ca](mailto:dberty@cdipc-scmam.ca) 416-359-3139